

Intitulé de l'action : Améliorer la qualité de l'eau potable en préservant les captages d'eau potable des pollutions ponctuelles et diffuses
Sous-action 4.3 : Prévenir les impacts sur la qualité de l'eau potable liés aux pollutions accidentelles à l'échelle des bassins versants.

Sous-action : 3/3
Réf. PNSE : 10
Priorité : 1 2

Programmes nationaux ou régionaux associés :

Elaboration du programme d'actions

Correspondant au sein de l'« équipe projet » : DRASS Responsable de la mise en œuvre de l'action : DDASS de Maine-et-Loire
DRIRE
DRTEFP Participant(s) : DRASS-DDASS-DRAF-DDAF-DIREN-Agence de l'Eau-Conseil Régional-DRE-DDE-SRPV-DRIRE-DDSV-Syndicats départementaux de l'eau-Préfecture-Chambre Régionale d'Agriculture-SAFER-ADASEA

Enjeux et Objectifs

Les périmètres de protection des prises d'eau de surface ne permettent pas, dans la mesure où la zone de protection a une extension limitée, de gérer la maîtrise des risques à l'échelle du bassin d'alimentation.

C'est la raison pour laquelle il est prévu de compléter ces périmètres de protection par un plan de secours spécifique à chacun des bassins concernés.

Ces plans de secours intègrent une connaissance des risques de pollution, l'établissement de procédures d'intervention en cas de pollution et la mise en place le cas échéant de stations d'alerte.

Méthodologie

Acteur(s)	Echéance	Actions	Commentaires
DDASS 44-49, SMN, MISE, collectivités concernées et syndicat mixte d'étude et d'alerte pour la protection des ressources en eau potable dans le bassin de la Loire angevine et atlantique	31/12/2006	Mise en œuvre effective de la cellule de gestion des alertes sur la Loire.	Cellule opérationnelle. Protocole d'intervention entre l'Etat et la cellule adopté en 2006 en département 49. Gestion de 12 alertes en 2007. Préparation en fin d'année 2007 de la consultation en vue de renouveler le contrat.
DDASS-DIREN-SMN-MISE Préfectures-Collectivités	31/12/2008	Elaborer, sur la base des plans de secours existant, en s'appuyant sur l'expérience déjà acquise et selon une approche interdépartementale, des plans d'alerte aux pollutions accidentelles pour les prises d'eau sollicitant la Mayenne, la Sarthe, le Loir, la Sèvre Nantaise et l'Oudon : gestion des alertes, création de stations d'alerte...	Démarche engagée pour la Mayenne (traçages), le Loir, la Sarthe et la Sèvre Nantaise (traçages).
DDASS-DRASS-DRIRE-DIREN-Police de l'eau	31/12/2006	Etablissement d'une base de données des pollutions accidentelles et des principales sources potentielles de pollution accidentelle concernant les sites de pompage d'eau potable, en vue d'améliorer la gestion de crise.	21 pollutions accidentelles en 2007 en amont de prises d'eau de surface ou dans des périmètres de protection de ressources souterraines

Autres acteurs impliqués : Police, Gendarmerie, SDIS

Actions d'information et de sensibilisation associées :
Diffuser les plans d'alerte aux acteurs concernés.
Communiquer pour sensibiliser les acteurs de terrain sur les risques des pollutions accidentelles.

Moyens humains et budgétaires associés :

Particularités territoriales

Loire-Atlantique	Loire, Sèvre Nantaise
Maine-et-Loire	Loire, Oudon, Mayenne, Sarthe, Loir, Sèvre Nantaise
Mayenne	Oudon, Mayenne
Sarthe	Sarthe, Loir
Vendée	Sèvre Nantaise

Indicateurs

Indicateur	Etat initial (2004)	Objectif (31/12/2008)	Etat d'avancement au 31/12/2007
Cellule alerte en Loire opérationnelle	Réflexion des collectivités	Cellule opérationnelle 31/12/2006	Cellule constituée. Sollicitation à 12 reprises en 2007
Nombre de plans d'alerte aux pollutions accidentelles opérationnels	0	5	4 plans engagés : Loir, Sèvre-Nantaise, Mayenne et Sarthe
Nombre d'éléments dans la base de données sur les pollutions survenues	0 (non constituée)	Recensement de toutes les pollutions accidentelles affectant les ressources en eau potable	27 pollutions en 2007.

Observations

La mise en œuvre de plans d'alerte reste une priorité.